



## MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

1470, rue Notre-Dame, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0

Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132

Courriel : [municipalite@st-maurice.ca](mailto:municipalite@st-maurice.ca)

Site internet : [www.st-maurice.ca](http://www.st-maurice.ca)



### INFO – CONSEIL MUNICIPAL

#### Réunion août 2025

Pour faire suite à la réunion du conseil du 11 août dernier, voici les principales décisions et les projets en cours. En ce qui a trait au procès-verbal de la réunion précédente, il est déposé lorsqu'il est adopté sur le site internet au [www.st-maurice.ca](http://www.st-maurice.ca) sous l'onglet Ma municipalité/Séances du conseil.

#### Financement d'équipement de pompier

Une résolution a été adoptée pour le financement d'équipement de pompier, casques, bottes et gants. Ce financement sera obtenu via le fonds de roulement de la municipalité.

#### Dépôt de projet coopératif avec la MRC

Dans le cadre d'un projet de regroupement du service incendie et afin de se mettre aux normes du schéma de couverture, la municipalité se joint aux membres de la MRC des Chenaux afin de coopérer et demander une subvention au fonds régions et ruralité. Cette subvention sera utilisée afin d'effectuer une évaluation stratégique des actifs du service incendie.

#### Dépôt des états comparatifs au 31 juillet

Vous trouverez tous les documents en suivant ce lien : <https://st-maurice.ca/fr/services-aux-citoyens/centre-documentaire/finances>

#### 1ère séance d'information sur la procédure référendaire

##### Question référendaire :

« Est-ce que vous êtes en accord avec l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la municipalité de Saint-Maurice en zone agricole »

##### Qui peut voter :

- Être une personne physique;
- Être âgé de 18 ans ou plus le 2 novembre 2025;
- Être domicilié à St-Maurice le 14 septembre 2025 et habiter au Québec depuis le 14 mars 2025

##### Comment voter? :

À votre arrivée à la table, présentez une pièce d'identité et dites votre nom et l'adresse qui vous donne le droit de vote, à visage découvert, au personnel électoral. Vous recevrez ensuite un crayon et votre bulletin de vote.

##### Assurez-vous d'apporter l'une des pièces d'identité acceptées afin de prouver votre lieu de résidence. :

- Permis de conduire du Québec
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces canadiennes
- Compte de taxes municipales
- Compte d'Hydro-Québec, avec pièce d'identité ou tout autre document attestant l'adresse de résidence.

*Lieu du vote :* Centre communautaire de la municipalité, 2431, Rang St-Jean

*Horaires ouverture du bureau de vote :* 14 septembre 2025 entre 10 :00 à 20 :00 h

***Notez qu'il n'y aura pas de vote par anticipation ni par correspondance***

##### Dévoilement des résultats :

Le dépouillement consiste à compter les votes pour l'implantation ou contre l'implantation. Il se déroule après la fermeture des bureaux de vote, prévue à 20 h, le soir du référendum.

Les scrutatrices, les scrutateurs et les secrétaires des bureaux de vote sont responsables du dépouillement. Ils comptent à la main tous les bulletins de vote que les électrices et les électeurs ont déposés dans l'urne. Ils écrivent ensuite le nombre de votes pour l'implantation ou contre l'implantation sur le relevé du dépouillement.

Ils inscrivent aussi le nombre total de bulletins utilisés, valides, rejetés et inutilisés. Le nombre total de bulletins doit correspondre au nombre de bulletins vierges reçus en début de journée. Les scrutateurs et les secrétaires remettent ensuite les bulletins dans l'urne.

Lors du dépouillement d'une urne, aucune personne ne peut rester seule avec les bulletins de vote, par mesure de sécurité. Le personnel électoral travaille donc toujours en équipe de deux.

##### Questions des citoyens :

Il y a un entrepreneur qui remplit sa citerne d'eau et va vers St-Narcisse et revient vide, est-ce qu'il a droit de faire ça quand vous nous demandez de restreindre notre consommation?

*Non et nous allons faire des vérifications auprès de l'entrepreneur et vérifier son compteur d'eau.*

Quel est le degré de sécheresse à St-Maurice?

*Le lien de la SOPFEU se retrouve sur notre site internet, vous y trouverez donc le degré de sécheresse à jour.*

Est-ce que vous avez diminué la pression dans Ste-Marguerite?

*Nous allons faire des vérifications.*

Est-ce que vous allez entretenir le terrain à l'arrière de l'école?

*Oui c'est dans la programmation, aussitôt que les travaux publics auront le temps et ils feront le ménage.*

Est-ce que vous avez fait quelque chose pour la vitesse dans le rang Ste-Marguerite?

*Une demande à la sûreté du Québec a été réalisée afin d'effectuer des patrouilles.*



DOSSIER ÉOLIENNE

# RÉFÉRENDUM

SÉANCE  
D'INFORMATION

19 AOÛT 2025 - 19H

Salle municipale  
de Saint-Maurice



## INTERDICTION FEU D'AMBIANCE EXTÉRIEUR

JUSQU'À NOUVEL ORDRE



Étant donné que L'indice de danger d'incendie est considéré comme «extrême» par la SOPFEU et qu'il n'y a pas de pluie de prévu pour les prochaines journées, une **interdiction stricte** de feu d'ambiance extérieur est maintenue jusqu'à nouvel ordre.

## TOURNOI FAMILIAL de balle-donnée

de Saint-Maurice



DU 15 AU 17 AOÛT 2025

Organisé par les  
Chevaliers de Colomb

Venez encourager  
vos équipes !

Site des Loisirs Hector-Neault

